



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 63826

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures. En effet, il semblerait que les décrets prévus par le 2° de l'article 77 de ladite loi n'aient pas encore été publiés. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

## Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures. L'article 77 de la loi précitée a modifié l'article 568 du code général des impôts. Désormais, la qualité de débitant de tabac peut être octroyée aux sociétés en nom collectif dont l'objet social recouvre notamment la vente au détail du tabac manufacturé. À ce jour, la réglementation restreint l'agrément aux seules personnes physiques et doit, en conséquence, être modifiée. Un projet de décret est d'ores et déjà soumis pour avis au Conseil d'État. Sa publication est prévue dans le courant du premier trimestre 2010.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63826

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2009, page 10804

**Réponse publiée le :** 9 février 2010, page 1355